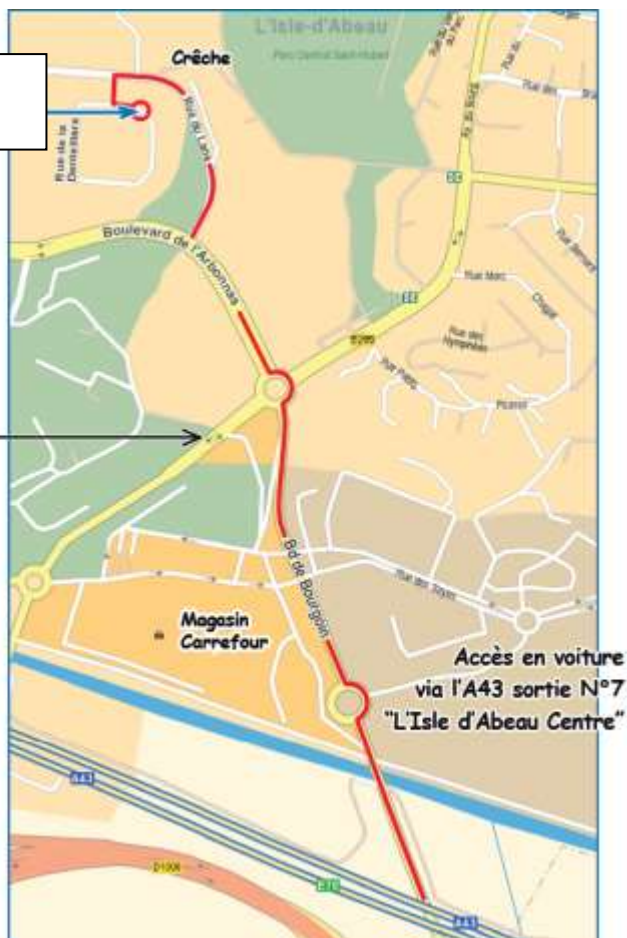


SAMSAH ALHPI
Le Serdac

Arrêt "Centre commercial"
Bus RUBAN
Lignes A, D et E
Bus Trans'Isère
Ligne 1920



Adresse : 3 rue de la Dentellière 38080 L'ISLE D'ABEAU

Téléphone : 04 37 06 22 22 **Fax :** 04 37 06 20 04

Adresse mail : samsah.ida@alhpi.com

Antenne de Vienne : 1 Boulevard Eugène Arnaud - le Nymphéa 3 -
38200 Vienne

Le SAMSAH ALHPI Le Serdac est un service géré par l'Association ALHPI (Accompagner Le Handicap Psychique en Isère), loi 1901. Il est agréé et financé par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de l'Isère.

Directrice : Alima SEBA

Directeur adjoint : Loïc GALVEZ



Février 2017



Accompagner le Handicap Psychique en Isère

Service d'Accompagnement

SAMSAH ALHPI

Le Serdac

pour adultes en situation de
handicap psychique

Nord-Isère, Isère Rhodanienne, Canton de Beaurepaire

3, rue de la Dentellière
38080 L'Isle d'Abeau



Accueil téléphonique:

Lundi et Vendredi : 14h à 17h

Mardi et Jeudi : 14h à 18h

Mercredi : 9h30 à 12h

Tél : 04 37 06 22 22

Service d'Accompagnement SAMSAH¹ ALHPI

Le Serdac

LES PERSONNES CONCERNEES

Le service s'adresse à toute **personne en situation de handicap psychique** entre 18 et 60 ans :

- ▶ Habitant sur les territoires du Conseil Départemental de l'Isère : **du Haut-Rhône Dauphinois, de l'Isère Rhodanienne, de la Porte des Alpes, des Vals du Dauphiné, du canton de Beaurepaire.**
- ▶ Bénéficiant d'un suivi par un médecin psychiatre.
- ▶ Ayant un taux d'incapacité minimum de 50%.
- ▶ **Acceptant d'être accompagnée.**
- ▶ Vivant à domicile.

LA MISSION DU SERVICE

La mission du **SAMSAH ALHPI** est de proposer un accompagnement adapté aux besoins de chaque personne :

- ▶ Pour prendre en compte la fragilisation que peut engendrer la situation de handicap psychique dans la vie quotidienne ;
- ▶ En complémentarité d'un suivi par un médecin psychiatre.

Le soutien d'une équipe pluridisciplinaire vise à permettre l'élaboration d'un projet individualisé.

L'ADMISSION

L'admission nécessite :

- ▶ Une notification de la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie) qui statue au sein de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie).
- ▶ Différents entretiens avec la personne.
- ▶ L'accord du médecin psychiatre de la personne pour être en lien avec le SAMSAH ALHPI.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est individuel :

L'accompagnement est coordonné par un référent de l'équipe médicosociale, éducateur spécialisé et/ou infirmière. Il prendra la forme d'entretiens, de visites à domicile et d'accompagnements dans diverses démarches.

L'accompagnement est contractualisé :

Un projet personnalisé d'accompagnement est élaboré en accord avec la personne et engage le SAMSAH ALHPI.

Ce projet fait l'objet d'un bilan entre la personne et le service, suivi d'une réactualisation des axes d'accompagnement au minimum tous les ans.

Le renouvellement de l'accompagnement est évalué par le service et la personne en lien avec son médecin psychiatre au cours d'une synthèse. Une demande de renouvellement d'orientation pour un accompagnement peut être adressée à la MDA.

LES PROFESSIONNELS

L'équipe du SAMSAH ALHPI est composée de :

Educatrices spécialisées , infirmières, aide médico-psychologique, secrétaire, psychologues et un temps de médecin psychiatre.

Son encadrement est assuré par le directeur adjoint sous la responsabilité de la directrice.

¹ Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.